

A Rennes, le 6 janvier 2022

## L'UGPVB demande un plan COVID 19 pour les éleveurs de porcs

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB) demande à l'Etat de mettre en place un plan COVID 19 en faveur des éleveurs de porcs. Cette demande sera présentée mardi 11 janvier 2021 auprès de Monsieur le préfet de Région.

Les éleveurs de porcs évoluent dans un contexte de compétition exacerbée par des mesures de soutiens financiers, accordés par les Etats voisins, comme en Allemagne, ou de dumping social et environnemental comme en Espagne. Le gouvernement français ne peut pas ignorer cette situation, ni confirmer par ailleurs une discrimination de traitement entre les secteurs : la viande bovine et les grandes cultures bénéficient d'aides COVID 19 en France. Il convient d'envisager dans les plus brefs délais un plan COVID 19 pour le secteur porcin, à la hauteur des moyens mis en œuvre par les bassins européens concurrents.

L'UGPVB rappelle que les éleveurs de porcs sont victimes d'un effet ciseaux qui combine un cours du porc déstabilisé en raison d'un encombrement du marché européen (blocages logistiques au niveau international en lien avec la COVID 19, politique chinoise de restriction des importations, repli des Espagnols et des Allemands sur le marché européen) et d'une flambée du prix des premières affectant durablement, et à des niveaux sans précédent, les coûts de production. Cet effet ciseaux se traduit par une dégradation des trésoreries, très forte depuis l'été 2021 et qui va s'accroître sur le premier semestre 2022. Sur la période octobre 2021 - avril 2022, cette perte est estimée à 400 € par truie, soit près de 100 000 € pour un élevage moyen de 250 truies, et ceci avec des disparités très importantes.

La France reconnaît l'impact de la COVID 19 sur des secteurs agricoles : **Une enveloppe de 60 M€ a été notifiée à Bruxelles pour les bovins viande et une seconde de 100 millions d'euros « visant à atténuer les conséquences économiques liées à la cessation de l'utilisation du glyphosate et amplifiées par la pandémie »**. L'impact de la COVID 19 est reconnu pour la production porcine mais les mesures se limitent aujourd'hui au prêt garanti par l'Etat (PGE), outil inadapté pour répondre aux enjeux de distorsions de concurrence.

Comme l'a rappelé l'UGPVB à son Assemblée Générale de décembre 2021, l'impact de la COVID 19 a été prise en considération par de nombreux pays européens : ils ont adopté des mesures d'accompagnement structurelles spécifiques pour aider leurs éleveurs de porcs, et ceci sous couvert de l'accord intervenu entre les chefs d'Etats. Cet encadrement temporaire des aides d'Etat COVID 19 a été mis en avant par le commissaire à l'agriculture au Conseil des Ministres du 13 décembre dernier à Bruxelles. Lors du point sur la crise porcine, introduit par le ministre de l'Agriculture tchèque et soutenu par 13 autres ministres, **dont la France**, le Commissaire Wojciechowski a rappelé que les Etats Membres avaient entre leurs mains différents outils adaptés pour aider à la reprise du secteur et notamment ledit cadre aides d'Etat COVID-19, **déjà utilisé par Est (5,5M€), Lit (53,3M€), R (47M€), SI (7,2M€), Gr (20M€), B (6,5M€) et L (1M€).**

- En Allemagne, le plan de relance 2020 s'est traduit par une baisse des taux de TVA, à l'exception du taux forfaitaire de compensation sur les ventes agricoles maintenu à 10,7% (**aide fiscale**). Par la suite, l'aide relais Corona 3 (Corona-Überbrückungshilfe 3) a permis la prise en compte des charges d'alimentation animale et des frais vétérinaires comme charges fixes pour permettre le soutien au secteur du porc. De source de terrain, une aide équivalente à **20 € par porc produit a été attribuée en 2020, soit une enveloppe de 86 000 € pour un élevage de 175 truies**. Elle sera complétée par une seconde enveloppe de **43 000 euros pour les 6 premiers mois 2021**, et probablement par une troisième enveloppe dans le cadre de la version 4 de l'aide relais adoptée tout récemment.
- La Pologne, après avoir notifié en décembre 2020 une enveloppe de 39,2 M€ pour ses éleveurs de porcs, vient de décider la mise en œuvre d'une nouvelle aide complémentaire d'un montant de 87 M€ pour enrayer la baisse de la production de porcelets. Selon les interprétations de l'UGPVB, **il s'agit d'une aide de 218 euros par truie présente, d'avril à novembre 2021, avec pour plafond 500 truies, soit 109 000 €.**

## CONTACTS

Michel BLOC'H, Président - 06 99 40 23 85